



HI-TECH CARBON
PROPELLERS



CHANGEMENT D'HELICE ULM PROCEDURE DGAC (Aviation Civile Française)

Vous changez l'hélice de votre ULM et vous souhaitez être en règle sur ce point vis-à-vis de l'administration.

Deux possibilités :

1 - Votre nouvelle hélice est indiquée sur la **Fiche d'Identification de votre ULM** => vous n'avez rien de particulier à faire.

2- Votre nouvelle hélice n'est pas indiquée sur la **Fiche d'Identification de votre ULM** => il faut apporter une modification à cette Fiche d'Identification.

Un changement d'hélice est nommé par la DGAC une "**modification majeure**".

Cette procédure est DECLARATIVE et TRES SIMPLE

Vous devez informer votre district aéronautique de cette modification d'hélice en effectuant la procédure officielle en 2 étapes :

Première étape

Amender par écrit la partie descriptive HELICE de la **Fiche d'Identification de votre ULM** avec les 5 indications suivantes :

- Marque de l'hélice (ex : E-PROPS)
- Référence (ex : DURANDAL)
- Nombre de pales (ex : 3)
- Matériau (ex : carbone)
- Limitation en tours/minutes (ex : 2600 tr/min)

Ces informations se trouvent sur la **Fiche d'Identification Hélice** qui vous a été remise avec votre nouvelle hélice E-PROPS.

Les hélices E-PROPS sont enregistrées par les services de la DGAC.

Envoyez un courrier avec la fiche d'identification de l'ULM avec ces indications, la Fiche d'Identification de votre hélice et vos coordonnées postales au **district aéronautique** où est basé votre ULM.

Vous recevrez de votre district une Fiche d'Identification provisoire.

Vous aurez alors un an pour effectuer les essais nécessaires pour démontrer l'aptitude au vol de votre ULM avec votre nouvelle hélice.

Seconde étape

Une fois les essais en vol réalisés, remplir 3 formulaires :

- **l'attestation de conformité après modification majeure**

Il est demandé en particulier d'indiquer la **VSO** (vitesse de décrochage) et la **VNE** (vitesse à ne jamais dépasser). Le changement d'hélice n'intervient pas sur ces valeurs, qui sont communiquées par le fabricant de l'aéronef sur la fiche d'identification initiale.

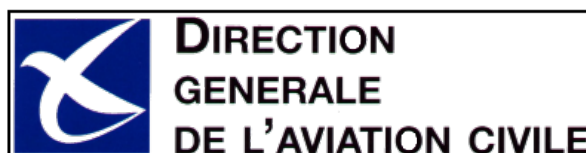
- **remplir la nouvelle fiche de pesée**

- **remplir l'attestation de sophistication**

Envoyer ces 3 documents remplis avec la Fiche d'Identification ULM provisoire (reçue du district à l'issue de l'étape 1) à votre **district aéronautique**.

Vous recevrez alors de votre district une Fiche d'Identification définitive, et votre changement d'hélice sera alors bien pris en compte par la DGAC.

Votre appareil sera parfaitement en règle sur ce point précis (hélice) vis-à-vis de la réglementation et donc vis-à-vis de votre assureur.



Pour aller plus loin, les textes officiels :

Lien vers le site DGAC : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Declaration-d-une-modification-sur.html>

Lien vers le Journal Officiel : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrrete/2016/8/1/DEVA1615499A/jo>

Vous pouvez également vous rapprocher de votre district régional, de la DGAC nationale, de la FFPLUM et de votre assurance.



The image shows a form titled "FICHE D'IDENTIFICATION ULM (de patins à tige fixe)". It includes logos for the DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile) and the French Republic. The form contains several sections for data entry, including a header with a grid, a section for "Caractéristiques de base", a "DESCRIPTION DE L'ULM" section with a table for "Caractéristiques de base" and "Caractéristiques de sécurité", and a section for "Autres informations".

Caractéristiques de base		Caractéristiques de sécurité	
Modèle	Année	Modèle	Année